

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR</b>	Réunion du : 12 juin 2014
Délibération n°2014-07	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, Mme CHAUVIN, Mme BRULEBOIS, M. AMIENS, M. BACH, M. DAVID, M. SERMIER, M. LEFEVRE, M. FRANCONY, Mme VUILLEMIN,

Sont absents : M. JEUNET, M. SCHWARTZ, M. GINIES, M. FICHERE, M. FALGA, M. BRUNIAUX, M. MAIRE, Mme TORCK, M. BONNIN, M. BAHY, M. ROLLAND, M. MARTIN

Sont représentés : M. BAHY par Mme SEILLES, M. MARTIN par M. LAMBIEY

Donnent pouvoir : M. SCHWARTZ à M. BACH, M. GINIES à Mme BRULEBOIS, M. FICHERE à M. DAVID, M. FALGA à M. AMIENS, M. JEUNET à M. PERNY

### Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de constituer une Commission d'appel d'offres.

Au vu de cet article, concernant un établissement public local, la C.A.O. est composée du « représentant légal de l'établissement ou de son représentant, président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant désigné par celui-ci ».

Il est procédé à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je vous propose la composition suivante :

- Président : Christophe PERNY, président de l'EPCC, ou son représentant
- Membres :

<i>TITULAIRES</i>
<i>Denis JEUNET</i>
<i>Michel FRANCONY</i>

<i>SUPPLEANTS</i>
<i>Franck DAVID</i>
<i>Norbert MAIRE</i>

### DÉCISION N° 2014-07 du 12 juin 2014

*Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de procéder à la désignation des membres suivants pour sa commission d'appel d'offres :*

- *Président : Christophe PERNY*
- *Membres :*

<i>TITULAIRES</i>
<i>Denis JEUNET</i>
<i>Michel FRANCONY</i>

<i>SUPPLEANTS</i>
<i>Franck DAVID</i>
<i>Norbert MAIRE</i>

Délibération n° 2014-07 du 12 juin 2014	Le Président	Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :		et Publication/Notification le :
		